

ACTE DE MARIAGE À ASPIRAN, [20-04-1802]
DE PIERRE PHILIPPE AUBRESPY DE LA FARELLE⁸

Mairie d'Aspiran
arrondissement communal de l'Hérault

Des témoins qu'on nous a dit de la République Française une et
indivisible; que le mariage de Pierre Philippe Aubrespy de la Far-
elle âgé de soixante dix neuf ans, dix mois quatre jours ne à Montpellier
de parlement de l'Hérault le sixième mil sept cent vingt deux
seulement l'ordonne de l'acte matrimonial et invalide, demeurant au
de parlement de l'Hérault, fils légitime de Jean et Anne St. Martin
et de Marie Magdelaine Fabatou âgé de quarante quatre ans. Un
mari, né à Lodovique département de l'Hérault le sixième mil
sept cent vingt deux, fils légitime de Jean Alexis Fabatou et de Marie
domitille de la commune d'Aspiran, le sixième mil sept cent vingt
deux, par la publication de mariage le vingt deux jours avant
afficher aux lieux de la loi le tout conforme, de voir, laquelle acte, il
a été fait lecture par moi officier public au mariage, lesdits mariés
époux présents ont déclaré prendre le mariage, lesdits mariés
Fabatou et l'autre Pierre Philippe Aubrespy de la Farelle, le sixième
sept cent vingt deux, en présence de cinquante ans, de l'acte con-
formément à l'âge de quarante deux ans, le sixième mil sept cent
vingt deux, âgé de quarante sept ans, lesdits demeurant à Aspiran de par-
lement de l'Hérault, après que moi officier public de l'état civil de promotion
l'an six de la république, de l'acte public de l'état civil de promotion
de l'acte de la loi le sixième mil sept cent vingt deux, le mariage, lesdits
ont signifié ainsi que le futur, non le futur qui a déclaré ne
signifier aux requêtes avec moi, après avoir été remis, je n'ayant qu'à
approuver l'acte, et l'acte de l'acte.

Combes Combes

Chenard
Clergue
Moutonier
Fils mair

8 Archives départementales de l'Hérault, 5 MI 31/26, vue 213/228, avec autorisation.